

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

REVUE DE PRESSE

SEROC
et actualité déchets

du 09/12/2022 au 22/12/2022





ACTUALITÉS

SEROC

Bayeux Caen - Une benne de déchets se renverse à un rond-point

Quotidien Ouest-France, samedi 10 décembre 2022, 202 mots

Vendredi 9 décembre, peu après 10 h, une benne de déchets métalliques s'est détachée du poids lourd qui la transportait, sur le rond-point de la route de Saint-Lô. La benne a lourdement heurté l'asphalte avant de basculer, déversant une partie de son contenu sur la chaussée.

« **Je ne sais vraiment pas ce qu'il s'est passé**, témoigne le conducteur du poids lourd. **Je n'allais pas vite et j'ai vu dans mon rétro que la benne était en train de basculer. J'ai donné un coup de volant mais ça n'a pas suffi.** »

L'homme, employé du syndicat de gestion des ordures ménagères (Seroc), était parti de la déchetterie du Molay-Littry et se rendait au siège du syndicat, dans la zone artisanale Bellefontaine, à Bayeux. La circulation n'a pas été coupée sur le rond-point. L'accident n'a fait aucune victime.

Des salariés du Seroc, immédiatement mobilisés ont débarrassé la chaussée des déchets métalliques, avant de laisser place aux employés de la ville. En début d'après-midi, le rond-point ne portait plus aucune trace de l'événement, si ce n'est une trace d'éraflure sur l'asphalte.



Une benne de déchets métalliques s'est renversée vendredi 9 décembre au rond-point de la route de Saint-Lô, à Bayeux. © Ouest-France



Hubert Pioger

Environnement

Florence Lepage-Culleron, du Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers (Seroc), debout à

gauche, avec Aurélie Trublet, formatrice, sont intervenues à la maison familiale rurale La Florie pour sensibiliser les élèves au tri des déchets, mardi 13 décembre.

Caen - Vire - Falaise - Un nouveau vice-président pour Pré Bocage intercom

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, jeudi 22 décembre 2022, 450 mots

Le conseil communautaire de Pré Bocage intercom s'est tenu mardi. Un nouveau vice-président y a été nommé. Durant la soirée, il a aussi été question des déchets et de leurs coûts. Le conseil communautaire de Pré Bocage intercom, initialement prévu le 13 décembre mais reporté pour cause de neige, s'est finalement tenu mardi aux Monts-d'Aunay.

Un nouveau vice-président

Yves Chédeville, vice-président jusqu'ici, avait fait part de son souhait de quitter cette fonction : « **J'ai 74 ans, quelques menus soucis de santé et envie de me consacrer un peu de temps. Je resterai conseiller communautaire.** »

Deux candidats se sont déclarés pour lui succéder. Dominique Marie d'un côté : « **J'ai 62 ans et suis retraité de l'agriculture. Je siège déjà dans la commission voirie et travaux. Je suis maire délégué de Campandré-Valcongrain.** » Et Christian Vengeons; de l'autre : « **J'ai 69 ans et suis maire de Val-d'Arry. Je siège au conseil communautaire depuis ses origines. Je souhaite renforcer la coopération intercommunale et faire mieux fonctionner la conférence des maires.** »

Le vote à bulletin secret des 37 élus présents ou représentés a donné la majorité absolue à Dominique Marie (27 voix). Christian Vengeons a, lui, recueilli 9 suffrages.

Le président a ensuite installé Dominique Marie dans ses fonctions avec exactement la même délégation que son prédécesseur.

Des ordures qui coûtent de plus en plus cher

Le transfert des déchetteries au Seroc a donné lieu à quelques interrogations. Avec une en particulier : la crainte d'une recrudescence des dépôts sauvages de la part d'artisans et professionnels peu scrupuleux après que le service sera devenu en partie payant.

Christian Vengeons a indiqué : « **Ce transfert entraîne une dégradation du service à Val-d'Arry, où la benne, servant à recueillir les déchets verts, disparaîtra, contraignant les habitants à se déplacer en déchetterie.** »

Gérard Leguay, président, a alors rappelé : « **La carte de déchetterie autorise les habitants à utiliser n'importe quel site du Seroc. Les résidents de Val-d'Arry pourront se rendre à Fontenay-le-Pesnel qui est la déchetterie la plus proche.** » Le transfert a été adopté à la majorité, quatre élus s'y étant opposés.

La grille tarifaire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été approuvée, elle, à l'unanimité. La hausse est en moyenne de 4 % pour les particuliers, il n'y a pas d'augmentation pour les professionnels. Il a été souligné les hausses importantes des coûts de traitement des déchets et des taxes, lesquelles rendent difficile l'équilibre de ce budget.

De nouveaux critères d'attribution de subventions aux associations sportives

Le conseil a reconduit pour 2023 les critères de demandes de subventions avec quelques modifications concernant les projets spécifiques autour du sport et santé, sport et handicap, sport intergénérationnel... 130 000 € sont prévus pour l'aide aux associations sportives.



Dominique Marie, nouveau vice-président ; Gérard Leguay, président ; et Yves Chédeville, ancien vice-président de l'intercom. © Ouest-France



ACTUALITÉS

déchets

Bayeux - Comment se débarrasser de son sapin de Noël ?

La Renaissance - Le Bessin, jeudi 22 décembre 2022, 333 mots

Les arbres pourront être jetés dans des enclos dès le 26 décembre 2022.

Chaque année, la Ville de Bayeux et Collectéa (service de collecte des déchets) mettent à disposition, à travers la ville, des enclos pour permettre aux habitants d'y déposer leur sapin de Noël. Dès le 26 décembre 2022, les Bayeusains sont ainsi invités à déposer leur sapin dans l'un des 23 enclos à leur disposition. Aucun ramassage ne sera réalisé en porte-à-porte.

Les enclos sont situés place de Gaulle (deux enclos) ; parking Surville place Gauquelin-Despallières ; rue Larcher (près des containers enterrés) ; chemin du Bois de Boulogne ; rue de Jersey ; rue de Cremel ; avenue Jacques Prévert ; rue Gustave Flaubert ; rue Joachim Langlois ; route de Vaux-sur-Aure (deux enclos) ; avenue de la Vallée des Prés - rue de Normandie ; rue Arthur Honegger ; avenue Georges Clemenceau (Les Rives d'Aure et Quartier Saint-Jean) ; parking Robert Wace ; rue Pierre de Coubertin ; place Dorchester ; rue de Lübbecke ; rue Pierre Trebucien (parking camping-cars) ; avenue Reine Mathilde (derrière la Huche à Pain)

Des consignes à respecter

Le dépôt des sapins est autorisé à partir du 26 décembre 2022 et jusqu'au 9 janvier 2023. Seuls les sapins naturels (et sans décoration) sont acceptés : pas de sapins artificiels, pas de sapins floqués, pas de sacs à sapins ni de décorations de Noël, pas d'autres déchets verts...

Broyés et redistribués à la population

La collecte sera suivie d'une opération de broyage dont le fruit sera directement proposé aux habitants (les détails seront communiqués ultérieurement). Une opération ambitieuse, portée par la Ville, Collectéa et le Syndicat Mixte de Traitement et de valorisation des déchets ménagers de la région ouest Calvados (SEROC), avec l'objectif de toujours mieux valoriser les déchets.



Chaque année, la Ville de Bayeux et Collectea mettent à disposition, à travers la ville, des enclos pour permettre aux habitants d'y déposer leur sapin de Noël.

Gestion des déchets : les élus de Condé, contrariés, quittent le conseil

Service public

En plus d'un début de séance houleux autour du sujet toujours épineux de l'avenir bloqué du collège du Val de Vire, le conseil de l'IVN (Intercom de la Vire au Noireau) du jeudi 15 décembre au soir a aussi vécu d'autres tensions. En effet, au sujet de l'évolution de la collecte des ordures ménagères, les élus de Condé ont manifesté leur désapprobation de la rapidité et de l'évolution prévue en 2024 et qui se prépare dès maintenant. Ils ont transmis une motion de défiance et, minoritaires dans leur point de vue, ils ont quitté la

séance. Il est bien planifié "la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOMi) en 2024". Cela supposera par exemple "l'apport volontaire des déchets ménagers par les usagers vers des colonnes aériennes soumises à des contrôles d'accès". Les élus de Condé ont soulevé des préoccupations telles que le projet de ces colonnes aériennes qui va "générer des nuisances sanitaires et esthétiques et des incivilités qui sont à craindre ainsi que des risques de pollution avec dépôts sauvages sur la voie publique ou en pleine nature..."



Jeudi 15 décembre, une motion a été lue par Sylvain Delanges, élu à Condé, pour exprimer une appréhension relative au dispositif "ordures ménagères" prévu en 2024.